

Les origines et les buts de l'Antenne

La loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 a prévu la création de l'Antenne régionale du développement économique du Valais romand et l'ordonnance du 17 mai 2000 en a fixé les buts, à savoir :

- assurer le relais de la promotion économique cantonale ;
- mettre en place un développement économique efficace et assurer le service de proximité ;
- renforcer la cohésion entre les régions du Valais romand.

En créant les deux nouvelles Régions Bas-Valais et Valais central le 5 octobre dernier, le Valais romand a choisi de renforcer son développement économique. Ainsi, les communes des districts de Monthey, St-Maurice, Martigny et Entremont (Région Bas-Valais) et ceux de Sion, Hérens, Conthey et Sierre (Région Valais central) ont défini une nouvelle vision : veiller à ce que les particularités locales soient davantage prises en compte, en suscitant et en soutenant de nouveaux projets créateurs de valeur ajoutée pour les collectivités publiques et le tissu économique.

Cette nouvelle étape finalise la phase de mutation des régions socio-économiques constituant notre canton qui passe ainsi de 8 régions socio-économiques à 3.

Dès lors, les nouvelles régions ont défini l'organisation opérationnelle appelée à être mise en oeuvre afin d'assurer la gestion des dossiers et différents projets touchant à leur développement.

